

→ PRÉSENTATION PUBLIQUE

Mercredi 18 septembre 2024 – 19 h
Aula de la Planta – Sion

Projet d'agglomération de 5^e génération du Valais central

Pour vous présenter le projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) et répondre à vos questions, l'Agglo Valais central, les Services de la mobilité (SDM) et du développement territorial (SDT), ainsi que les bureaux mandataires vous invitent à une soirée d'information publique.

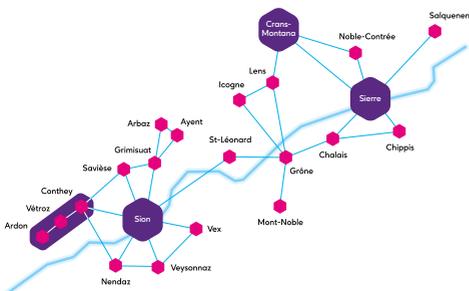
Apéritif à l'issue de la séance.

Qu'est-ce qu'un projet d'agglomération ?

Par la mise en œuvre de réflexions intercommunales dans les thématiques de la mobilité et de l'urbanisation, les projets d'agglomération proposent des actions concrètes, afin d'offrir un cadre de vie de qualité pour la population du Valais central et de garantir l'attractivité économique de la région. A travers le fonds FORTA, les mesures retenues bénéficient d'importants soutiens financiers de la part de la Confédération.

Périmètre du projet

L'Agglo Valais central se compose de 22 communes situées entre Ardon et Salquenen.



Vision et objectifs

Le PA5 se fonde sur la vision d'une **agglomération durable, multipolaire et de proximité**. Les mesures proposées reposent sur les objectifs suivants :

- **Favoriser** une mobilité durable et décarbonée.
- **Intégrer** de manière transversale la mobilité touristique et de loisirs.
- **Encourager** une utilisation mesurée du sol et garantir une haute qualité de vie.
- **Améliorer** la résilience des villes et villages face au changement climatique.

Quelques mesures phares

- Construction d'un nouveau pont multimodal de la Drague à Sion.
- Requalification de la traversée des localités de St-Germain et Roumaz à Savièze.
- Aménagement des interfaces liées aux nouvelles liaisons câblées entre la plaine et la montagne.
- Réaménagement de la route de Sion entre l'Atlantic et la Place Beaulieu à Sierre.

Calendrier du projet

- Sept. 2024** Information publique et présentation à la population.
- Déc. 2024** Approbation du PA5 par les exécutifs communaux.
- Jan. 2025** Approbation du PA5 par le Conseil d'Etat.
- Mars 2025** Dépôt du projet à Berne.
- 2026** Décision de la Confédération sur les mesures cofinancées.
- 2028 - 2032** Réalisation des mesures du PA5.

Information en vue de la consultation publique

Une consultation publique du PA5 aura lieu dans le courant du mois de septembre 2024. Le document complet, au format électronique, sera disponible sur www.agglo-valais-central.ch. Pendant toute la durée de la consultation, les personnes et instances intéressées pourront transmettre leurs remarques au bureau d'agglomération à coordonateur@agglo-valais-central.ch.

